République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 27 janvier 2026

Délibération N° DE_004_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 21/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : EMMANUEL VERILHAC représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe BRILLANT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parcelles 320A984 et 987 - Indivision GEVAUDAN

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir les parcelles suivantes

- 320 A 984 Lieudit « La Rouvière » d'une contenance de 3a 87ca
- 320 A 987 Lieudit « La Rouvière » d'une contenance de 11a 88ca

Cette acquisition a pour but de régulariser le tracé de la route du Clapeyrol. L'acquisition se fera au prix d'un euro la parcelle. Les parcelles appartiennent aux consorts GEVAUDAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VALIDE d'acquisition des parcelles au prix d'un euro la parcelle soit un total de deux euros
- DECIDE de prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que tous les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 28/01/2026
Date de reception de l'AR: 28/01/2026

007-210701470-DE_004_2026-DE
AGEDI

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Philippe BRILLANT
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 28/01/2026
Date de reception de l'AR: 28/01/2026

007-210701470-DE_004_2026-DE
AGEDI